

Quels employeurs ?

- Entreprise du **secteur privé** (y compris les associations).
- Le **secteur public** non industriel et commercial (dont les 3 fonctions publiques)

Quels jeunes ?

- Les jeunes âgés de **16 à 29 ans** révolus.
- **Au-delà de 29 ans** (apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, travailleurs handicapés, personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise).

Quelles aides ?

- **Exonération** de cotisations sociales (totale ou partielle).
- Des aides pour l'embauche d'un **travailleur handicapé** : Dans le secteur privé, versements d'aides par l'**AGEFIPH**. Dans la fonction publique, financement des aides techniques et humaines par le **FIPHFP**.

Quel temps de travail ?

- Temps de travail **identique à celui des autres salariés**. L'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours théoriques professionnels (ce temps est compris dans le temps de travail effectif et rémunéré comme tel).

Quelle rémunération ?

- L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en **fonction de son âge** ; en outre, sa rémunération progresse **chaque nouvelle année d'exécution de son contrat**.

Quelle alternance ?

- L'apprenti suit un enseignement général, théorique et pratique dans le **centre de formation d'apprentis** et travaille en alternance chez un **employeur** privé ou public.
- L'apprenti est obligatoirement accompagné par un **maître d'apprentissage**, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Tableau de rémunération d'un apprenti (en % du SMIC) :

Année de contrat	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% (419,74€)	43% (668,47€)	53% (823,93€)	100% (1554,58€)
2 ^{ème} année	39% (606,29€)	51% (792,84€)	61% (948,29€)	100% (1554,58€)

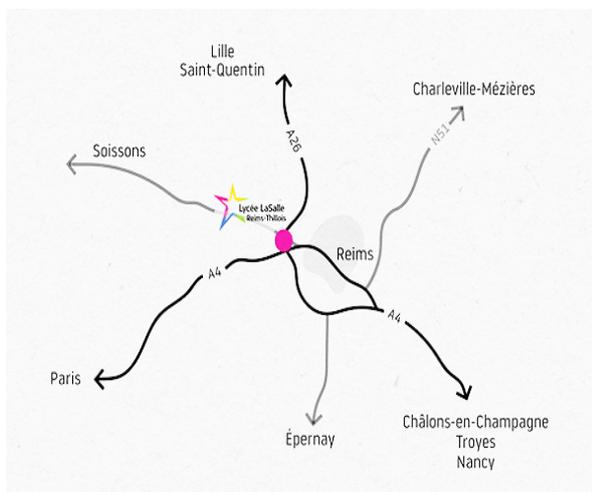
L'apprentissage : pourquoi et comment ?

Pourquoi l'Apprentissage ?

- Des formations **gratuites** et **rémunérées**.
- Se former, obtenir **un diplôme ou un titre**, tout en expérimentant ses **compétences** en milieu professionnel (taux de réussite de 85%).
- Suivre une **voie d'excellence** avec une pédagogie de l'apprentissage favorisant une meilleure **appropriation des savoirs et savoir-faire**.
- Se forger une **expérience professionnelle** facilitant l'intégration du **marché du travail** (taux d'insertion proche de 90%).
- Bénéficier d'un **suivi personnalisé**, à la fois en entreprise et au sein du centre de formation.

Devenir apprenti(e)

- Se rapprocher du lycée LaSalle Reims-thillois.
- **Contact** et/ou **rencontrer** le/la responsable de formation et son équipe.
- Se lancer à la **recherche d'un employeur** pour la réalisation du Contrat d'Apprentissage.



Aides pour l'apprenti(e)

- Aides au **financement du permis** de conduire : Chaque apprenti(e) peut prétendre à une aide financière de 500 € pour le passage du permis de conduire. A cette aide s'ajoute celle offerte par la région pour les majeurs (1000 € maximum, sous conditions).
- Le **Fonds de Solidarité des Apprenti(e)s** : Le FSA peut être sollicité par tout(e) apprenti(e) et vise à répondre à des besoins urgents ou exceptionnels pour se loger, se soigner, se nourrir, se déplacer ou s'équiper.
- **Transport, Hébergement & Restauration** : Aides forfaitaires pour l'hébergement (6€/nuitée), la restauration (3€ par repas) et le transport (jusqu'à 200 € en fonction de la distance Domicile/CFA).
- Autre aide au logement via **Action Logement** : Se référer au site www.actionlogement.fr
- Autres **Tarifs préférentiels** : Avec un statut assimilable à celui d'étudiant, l'apprenti(e) peut bénéficier de tarifs préférentiels, notamment sur les transports (train, bus).
- **Aide Personnalisée au Logement (APL) et Prime d'activité** (selon la situation)

Rupture de contrat

- Durant les **45 premiers jours** en entreprise, le **contrat peut être rompu** par l'employeur ou par l'apprenti sans motif. Au-delà, un **accord conclu et signé** entre les 2 parties suffit.
- Le contrat peut également être rompu en cas de **faute grave, d'inaptitude** (médecine du travail), ou d'**exclusion** de l'apprenti(e) du CFA.